## Rapport de la Chambre Régionale des Comptes :

## L'intersyndicale mobilisée

Les organisations syndicales de la CUS n'accepteront pas que les agents fassent les frais d'une opération médiatique, dans laquelle ils seraient instrumentalisés à des fins politiques. Les syndicats l'ont affirmé haut et fort lors de la réunion de présentation du rapport de la CRC faite par les élus le 15 février dernier.

L'intersyndicale considère que les agents ont été jetés en pâture à l'opinion publique sans leur laisser la possibilité de se défendre.

Pourtant, les chiffres affichés dans ce rapport mélangent allégrement des situations en réalité très différentes.

Ainsi, dans la rubrique « absentéisme », on retrouve pèle mêle : les formations, les congés de maternité, les longues maladies, les accidents de travail, etc, etc...

On oublie également de dire que 84% des agents de la CUS ont des revenus modestes et ne sont en rien des « nantis » ou des « privilégiés ».

Les syndicats ont insisté sur le fait que les observations de la CRC ne constituent aucunement une obligation pour la collectivité de les appliquer.

Si, en revanche, certaines remarques pointent des situations problématiques, elles doivent pouvoir être régularisées sans que les agents aient à en pâtir.

L'intersyndicale a fortement insisté sur la régularisation de la situation des vacataires, dont le recours abusif a été relevé par la CRC (abus que les syndicats dénoncent depuis longtemps !!)

Les syndicats, qui viennent de prendre connaissance du document de la CRC, se réuniront pour définir une position commune, ainsi que pour élaborer un cahier de revendications qui sera remis aux élus lors de la **Conférence Sociale des 5 et 6 mars 2013.** 

Dans ce laps de temps, l'intersyndicale appelle l'ensemble des agents à la vigilance et à se tenir prêt à la mobilisation.

Devant la gravité de l'actualité, les syndicats de la CUS ont renoncé à diffuser leur tract habituel, au profit d'une expression collective.

Chaud, chaud! Les Elus ont annoncé leur volonté de supprimer tous les jours exceptionnels de congés de manière à se « mettre en conformité » avec la législation portant sur le temps de travail!!! Outre la suppression des ponts et de la ½ journée foire, les jours de congés annuels seraient ramenés de 27 à 25 jours...

De: HERRMANN Robert

Date d'envoi : vendredi 15 février 2013 18:24:17

À : SYNDICAT CFDT; SYNDICAT CFTCCUS; SYNDICAT CGC; SYNDICAT CGT;

SYNDICAT FA-FPT; SYNDICAT FO; SYNDICAT SPT-67; SYNDICAT SUD-CT-CUS;

SYNDICAT UNSA

Objet: courrier aux O.S.

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion de présentation du rapport de la CRC qui s'est tenue cet après-midi, je vous confirme, au nom de J. Bigot et R. Ries, le cadre dans lequel nous situons les réponses que la Communauté urbaine de Strasbourg doit apporter aux observations qu'il contient et sur l'application desquelles notre collectivité souhaite se concerter et discuter avec vos organisations syndicales.

Le rapport comporte, en premier lieu, des injonctions qui tiennent au statut de la Fonction publique territoriale et qui nous paraissent incontournables. Il s'agit en particulier du temps de travail dans la Fonction publique, dont la Chambre rappelle qu'il s'élève, en Alsace-Moselle, à 1 593 heures annuelles, ce chiffre donnant à chaque agent la mesure du service fait.

Concernant les critiques apportées par la CRC sur la mise en œuvre de certaines dispositions relatives au régime indemnitaire ou assimilé [...] l'exécutif souhaite que soit examinées, avec vous, les conditions de pérennité des situations acquises par l'ensemble des agents concernés en les intégrant dans des règles conformes au statut de la Fonction publique.

Nous confirmons que le travail engagé sur la déprécarisation sera mené à son terme et que la situation des agents sera prise en considération au regard de la nature des missions qu'ils assurent (missions occasionnelles ou de remplacement, d'une part, et missions à caractère pérenne, d'autre part). Enfin, nous confirmons notre attachement aux mesures suivantes contestées par la CRC, mais qui ne semblent pas contraires au statut et que nous entendons donc préserver :

- amélioration du régime indemnitaire des catégories A, B et C mise en œuvre depuis 2008,
- avancement d'échelon à l'ancienneté minimale, en l'absence de sanction,
- reconduction des missions des CDD lorsque l'intérêt public le commande et que l'agent donne satisfaction.

Je vous confirme, par ailleurs, l'ordre du jour de la Conférence sociale tel qu'il a été arrêté lors de la réunion préparatoire, à savoir :

- -temps de travail;
- -déprécarisation
- -avantages sociaux divers (chèques vacances, ...),
- -régime indemnitaire.

Vous assurant de notre volonté de conjuguer le nécessaire respect des règles applicables et le dialogue social, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

Robert HERRMANN Vice Président